

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2021 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice	19	L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept septembre, Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle des Jardins en Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de septembre.
Présents	17	
Votants	18	
Absents	02	

Date de convocation : 21/09/2021

Présents : M. R. BINETRUY, M. C. BOURDENET, Mme A. BOURNEZ, Mme R. DE AZEVEO, Mme M. DUBOIS, Mme L. DURAN, M. K. FADIN, Mme E. GOSATTI, Mme M-J KACZMAR, Mme C. LAMBERT, M. R. MOYSE, M. P. NUSSBAUM, M. G. POLAT, M. L. PONTARLIER, M. J-L PUGIN, Mme C. ROGNON, M. J. ROUXBEDAT, Mme M-P ROUGNON-GLASSON.

Absent excusé : M. C. BOURDENET (pouvoir à Mme C. ROGNON)

Absente : Mme E. JULLIARD

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; M. R. MOYSE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A 20h15, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20210927-01 Approbation du procès-verbal du 05 juillet 2021

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 05 juillet 2021. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20210927-02 Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Date	Tiers	Montant HT	Objet
28/06/2021	RADIX	5 100.00 €	Réalisation de 3 caveaux 2 places
12/07/2021	VAL ELEC	1 246.42 €	Contrôle d'accès Périscolaire
07/09/2021	BFC SIGNAUX	467.00 €	Achat miroir de rue
10/09/2021	IDINFO	588.50 €	Installation et câblage écran de projection pour vidéoprojecteur

20210927-03 Réorganisation des postes du Secrétariat

Madame le Maire expose au Conseil que suite au départ de la Secrétaire générale, Mme Priscille BAVEREL, et n'ayant pas trouvé d'agent pour son remplacement parmi les candidatures reçues, il est proposé de réorganiser le secrétariat, de manière à léguer les missions de la secrétaire générale aux agents déjà en poste, et de lancer une offre de recrutement pour un poste d'agent d'accueil.

Aussi, Mme Cécile BELLE reprendra le poste de Secrétaire générale ; Mme Angélique DUFFET verra son temps de travail passer à temps complet afin de reprendre la partie Comptabilité ; et un 3^{ème} agent sera recruté pour la partie Accueil / Service à la population à 80%.

Par conséquent, Madame le Maire propose de :

- supprimer le poste d'Adjoint Administratif principal 2^o classe à 35h,
- supprimer le poste d'Adjoint Administratif à 24.5h,
- créer un poste d'Adjoint Administratif à 35h.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DONNE son accord pour la suppression du poste d'Adjoint Administratif principal 2^o classe à 35h,
- DONNE son accord pour la suppression du poste d'Adjoint Administratif à 24.5h,
- DONNE son accord pour la création du poste d'Adjoint Administratif à 35h.

20210927-04 Projet Contrat ONF – Etat 2021-2025

Madame le Maire explique que l'Association des communes forestières invite les communes propriétaires de forêts à délibérer contre les décisions du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7.5 M€ en 2023, puis de 10 M€ par an en 2024 et en 2025.

Ainsi, les impacts seraient considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- EXIGE le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF,
- EXIGE la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025,
- DEMANDE que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- DEMANDE un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face,
- AUTORISE Mme Le Maire à signer tout document afférent.

20210927-05 Choix du Maître d'œuvre pour l'étude de rénovation thermique de l'Ecole

M. Régis BINETRUY explique que le SYDED propose un service pour le compte des collectivités adhérentes, qui consiste à faire réaliser par des bureaux d'études spécialisés, des audits énergétiques de bâtiments existants et des études de faisabilité de chaufferies bois, avec ou sans réseaux de chaleur.

Pour cela, le SYDED a passé un accord-cadre afin de simplifier la procédure de consultation. Le SYDED assure le préfinancement ainsi que le règlement de la prestation au Bureau d'études. Le SYDED s'occupe des demandes de subvention auprès de l'ADEME et de la Région (70 %).

Il est proposé de passer une convention avec le SYDED, ayant pour objet de définir les modalités de réalisation et de financement de la prestation.

Après consultation des titulaires de l'accord-cadre, le SYDED a retenu l'offre du bureau d'études H3C ENERGIES pour un montant forfaitaire de 6 300 € HT, soit 7 560.00 € TTC. Conformément aux dispositions indiquées dans la convention avec le SYDED, la Commune s'engage à verser au SYDED une somme de 2 628 € TTC, pour ces travaux d'études.

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de retenir l'offre du bureau d'études H3C ENERGIES pour un montant forfaitaire de 6 300 € HT, soit 7 560.00 € TTC,
- AUTORISE Mme Le Maire à signer la convention avec le SYDED pour la réalisation d'un audit énergétique de bâtiments .

20210927-06 Lancement de la consultation pour le recrutement d'un Maître d'œuvre pour le projet d'aménagement du Quartier de la Sablière

Dans le cadre du projet d'Aménagement du Quartier de la Sablière, Mme le Maire explique qu'il convient de procéder à la consultation pour le recrutement d'un Maître d'Œuvre.

Le Conseil Départemental du Doubs a été sollicité pour assister la commune et rédiger un Règlement de Consultation ainsi qu'un cahier des charges.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents (1 abstention – 17 pour) :

- AUTORISE Mme Le Maire à lancer la consultation pour le recrutement d'un Maître d'œuvre pour le projet d'aménagement du Quartier de la Sablière,
- APPROUVE le cahier des charges et le Règlement de Consultation,
- VALIDE les critères de notation, à savoir Valeur Technique 70% et Prix 30%

20210927-07 Lancement de la consultation pour le recrutement d'un Maître d'œuvre pour l'aménagement du parking de l'École

Dans le cadre du projet d'aménagement du parking et de sécurisation de l'espace proche de l'École, M. Lionel PONTARLIER propose de faire appel à un cabinet de maîtrise d'œuvre.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Mme Le Maire à lancer la consultation pour le recrutement d'un Maître d'œuvre pour l'aménagement du parking de l'École.

20210927-08 Antenne 4G SFR Derrière-le-Mont – Point de situation

Madame Le Maire récapitule la chronologie du suivi de ce dossier depuis le dernier conseil municipal du 05 juillet 2021.

Des visites de terrain ont été faites avec Monsieur Collot, représentant la Préfecture, Monsieur Honegger, représentant SFR et Monsieur Baekelandt représentant le Département du Doubs, afin d'étudier d'autres possibilités d'emplacements comme l'avait suggéré le collectif de Derrière-le-Mont.

Il s'avère, aux dires de SFR, que ces emplacements ne sont pas compatibles : forêt trop dense, arbres trop hauts.

En ce qui concerne l'antenne-relais sur le plateau des Cernoniers, la commune a émis un refus (en date du 08 juillet 2021) à la déclaration préalable déposée par SFR.

Le 21 septembre dernier, la commune a été informée que la société SFR avait déposé une requête auprès du Tribunal Administratif (un délai de 2 mois est imparti pour adresser un mémoire en réponse au Tribunal).

Une réunion publique a eu lieu le 31 août dernier à Derrière-le-Mont avec la société SFR pour expliquer la couverture de cette zone blanche et l'installation de cette antenne 4G.

La population de Derrière-le-Mont était bien représentée et il a été répondu à toutes les questions avec des avis partagés.

Il a été précisé que le conseil municipal devait délibérer pour le maintien de la zone blanche ou non.

Cet exposé entendu et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE que le hameau de Derrière-le-Mont ne peut rester en zone blanche, dans un souci d'égalité de traitement de tous les administrés (particuliers, entreprises) et pour éviter que la responsabilité de la commune ne soit engagée en cas de sinistre ou de difficulté dans l'exercice des secours,
- DECIDE, compte-tenu des travaux de pose de la fibre optique engagés sur le secteur, de prévoir une réunion entre le SMIX Doubs la Fibre et SFR pour étudier la faisabilité du raccordement, qui éviterait une antenne-relais sur le plateau des Cernoniers.

Madame Le Maire prendra contact avec les intéressés pour organiser une rencontre en vue de coordonner le projet de couverture en téléphonie mobile de la zone blanche avec le déploiement de la fibre.

20210927-09 Point Parc Naturel Régional du Doubs Horloger

La publication du décret de classement le 4 septembre 2021 signe la naissance officielle du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger.

20210927-10 Questions diverses

- Visite de M. Le Sous-Préfet le 14 octobre 2021 à 10h30
- Commission scolaire le 19 octobre 2021 à 20h
- Prochaine réunion du Conseil municipal – Lundi 25 octobre 2021 à 20h15 salle d'Honneur

La séance est levée à 22H15.

**Le Maire,
Catherine ROGNON**

